



## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° 2020-174-2.22** modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2020-174.

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Compton,

**QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Compton a adopté un premier projet de règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2020-174

**QUE** ce premier projet de règlement a pour objet d'ajouter les zones H-11, H-12, H-15, H-16, H-17 et H-18 au premier point de l'article 6.1 du Chapitre 6 – « Noyau villageois et Hameau »;

**QU'une assemblée publique de consultation** se tiendra à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, **mardi le 10 mai 2022 à 19h00** sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement aux zones H-11, H-12, H-15, H-16, H-17 et H-18.

L'illustration de ces zones figure sur le croquis au bas du présent avis.

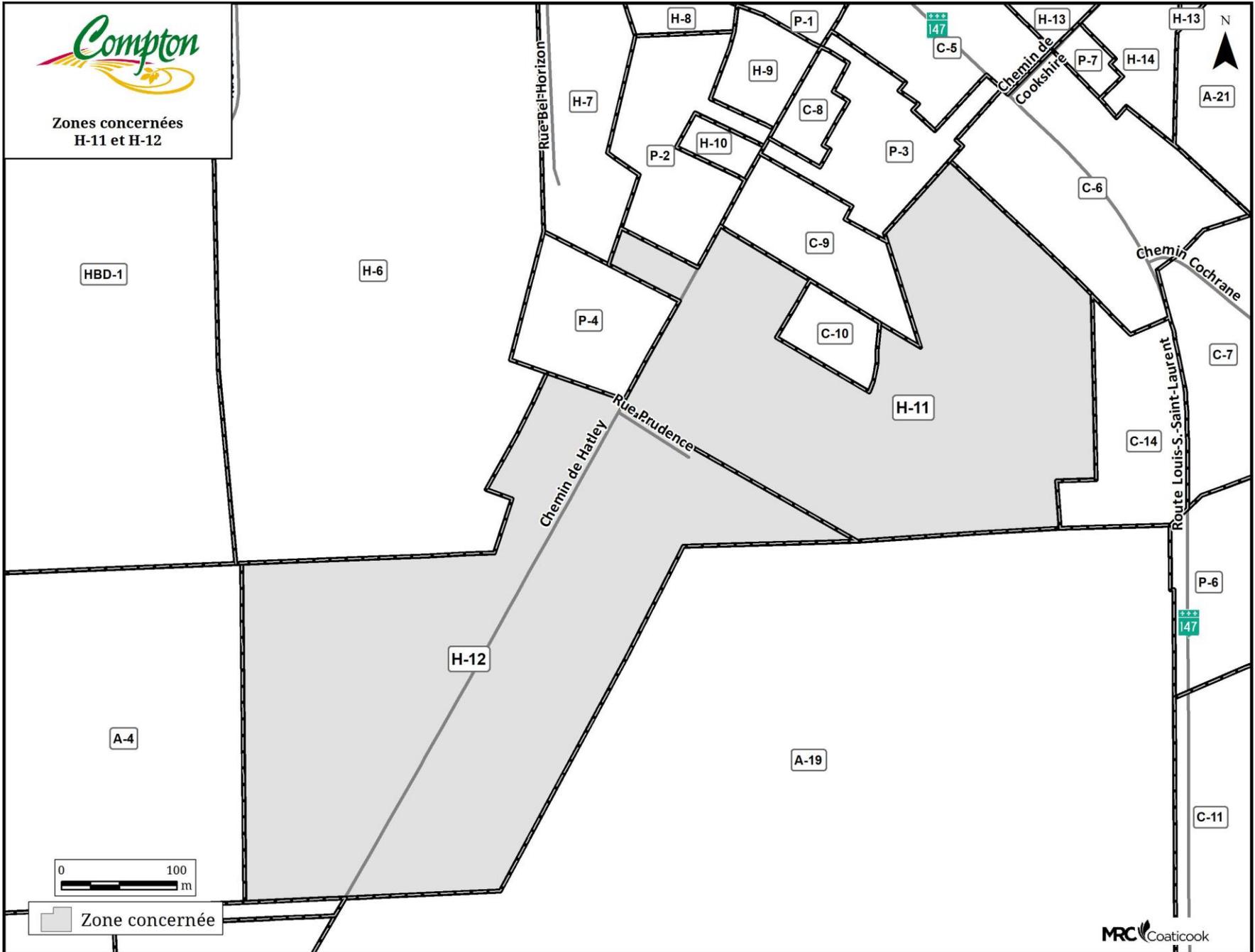
Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : [www.compton.ca](http://www.compton.ca) à l'onglet « Règlements d'urbanisme » ou sur demande, au 3 chemin de Hatley, Compton.

DONNÉ À COMPTON, ce 20 avril 2022

Philippe De Courval, M.A., OMA  
Greffier-trésorier



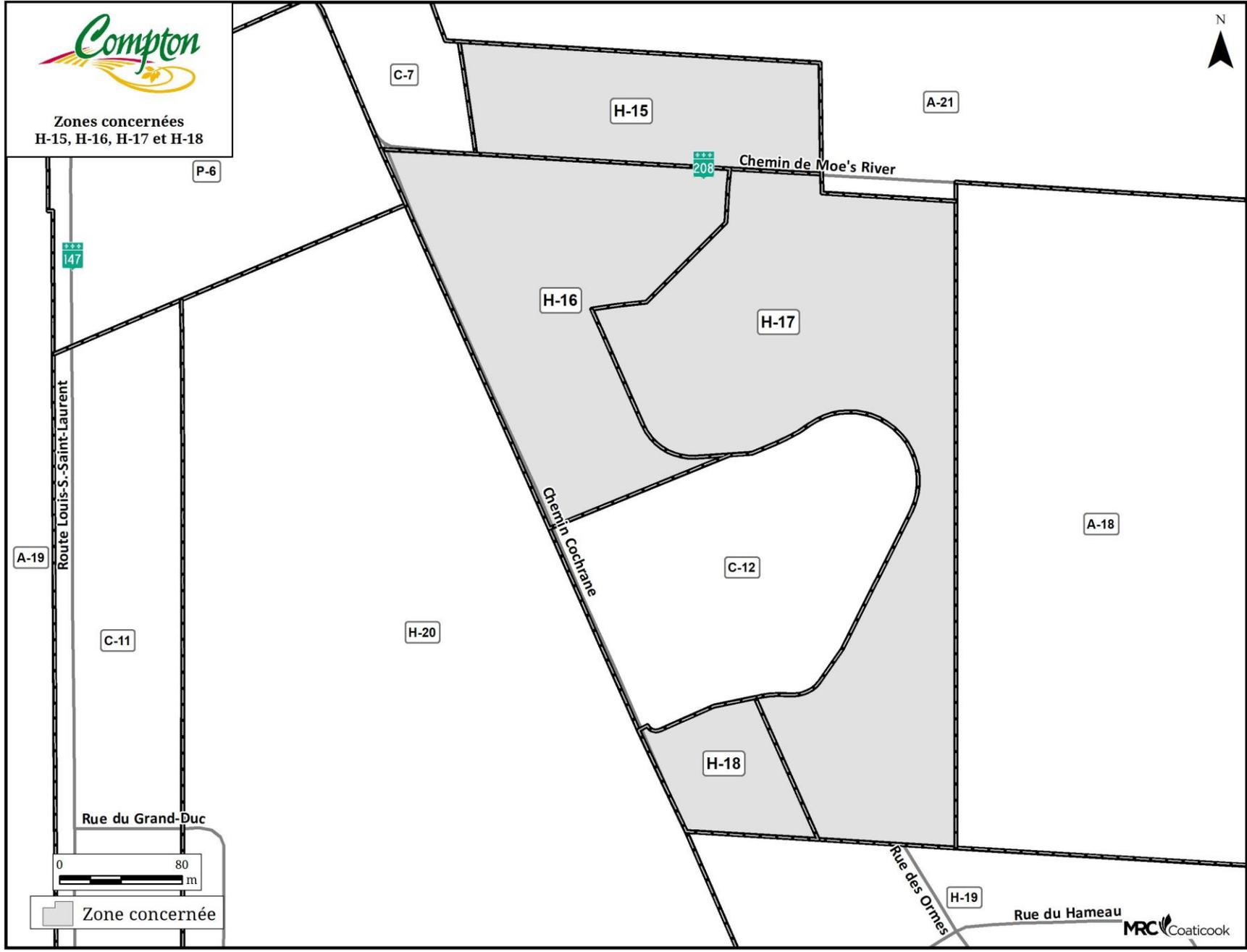
Zones concernées  
H-11 et H-12



 Zone concernée



Zones concernées  
H-15, H-16, H-17 et H-18



0 80  
m

Zone concernée

